L' INFOBOURG

LE JOURNAL DU COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE VOL. 35, NO. 4 DÉCEMBRE 2023 COMPOP.NET GRATUIT

Le FRAPRU et les comités logement de la ville de Québec se mobilisent pour revendiquer des logements sociaux.

MOBILISATION DU FRAPRU POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

Le 27 novembre dernier, une centaine de personnes étaient présentes devant le Conseil du trésor (875, Grande Allée Est) [...] pour interpeler le gouvernement du Québec sur l'importance de financer le logement social [...]

PAGE 7

DOSSIER TRAMWAY

PAGE 8

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ MONDIAL EN SOUTIEN À LA PALESTINE

PAGE 4

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU A CHOISI SON CAMP

PAGE 6

L' INFOBOURG

Journal de quartier publié à 5 500 exemplaires, quatre ou cinq fois fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles sont des espaces de parole pour les auteur·rice·s, et sont portés par un souci d'inclusivité. Diverses techniques d'écriture inclusive y sont valorisées.

Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro
Fabien Abitbol, Vincent Baillargeon, Laurent Desjardins, Pascaline Lamare, Agathe Legaré,

Ont aussi contribué
Olivier Amiot, Laurence Bolduc, Yves Carrier, Judy Coulombe, Olivier Coulombe, Gérald Doré, Marie-Ève Duchesne, Victor H. Ramos, Raphaël Laflamme, Selma Lavoie, Laurent Lévesque, Valentin Pages, Gabrielle Verret.

Mots croisés
Agathe Légaré

Graphisme
Anne-Christine Guy

Correction
Catherine Duchesneau

Photographie
Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité
Marie-Ève Duchesne (418 522-0454)

Coordonnées
780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9
418 522-0454
www.compop.net
comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg.* Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

UNE NOUVELLE VIE POUR LE PASSAGE OLYMPIA

Par Fabien Abitbol

Vous l'avez remarqué sans doute : au printemps 2023, le devant du passage Olympia a été démonté et la murale de Fred Jourdain a disparu. Le passage Olympia a été créé à l'été 2018 comme place éphémère et n'a pas eu le destin voulu.

Lors du lancement des places éphémères (après l'officialisation de la place Limouloise, ex Plaza Limoilou), la Ville avait expliqué qu'elle donnait trois ans pour voir la popularité de tel ou tel concept, pour le pérenniser le cas échéant. Mais après 2018 et 2019, il y a eu la COVID (an 1), puis les élections municipales de 2021.

Photo: Fabien Abitbol

Lors de la discussion sur les lieux le jeudi 2 novembre, chaque idée en entraînait une autre.

Le passage Olympia, dans sa première année, proposait une soirée cinéma chaque semaine, ainsi que diverses animations, le tout géré par la Société de développement commercial (SDC du faubourg). Mais en 2023, la Ville a eu d'autres priorités quant aux places éphémères.

Au printemps 2023, la Ville a approché l'organisme Mobilisation Haute-Ville (MHV) pour lui demander de gérer l'espace, ce qui n'a pas pu se faire dans les délais impartis. Parallèlement, la Ville a organisé un concours pour désigner un·e artiste pour refaire une murale au passage Olympia. Un jury s'est réuni le 19 juin et Véronique Isabelle a été choisie. En théorie, son travail aurait dû être installé à la fin de l'été, mais les choses se sont déroulées autrement, lui laissant davantage de temps.

Voilà pourquoi les installations habituelles des tables et chaises jaunes ont laissé place à de grands fauteuils, tous tournés vers la rue Saint-Jean et peu engageants.

De son côté, la Mobilisation Haute-Ville (MHV) a embauché Maude Fournier comme agente de cohésion sociale dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Le jeudi 2 novembre, la MHV organisait au passage Olympia une discussion sur le thème de la réappropriation citoyenne du passage Olympia. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées à discuter des différentes envies et à recenser les besoins.

Dans l'aspect pratique, on trouve notamment :
- l'absence de toilettes accessibles en tout temps dans le secteur
- l'absence de fontaine d'eau (abreuvoir)
- la difficulté d'accès aux personnes à mobilité réduite
- le besoin d'augmenter la canopée

Par ailleurs diverses idées ont été lancées et méritent d'être approfondies, dont :
- un marché des artisan·e·s
- une distribution alimentaire
- des activités de danse (qui nécessitent d'améliorer l'accessibilité)
- des activités thématiques
- un espace d'art spontané, comme au parc Victoria
- des soirées de poésie
- des soirées cinéma

Beaucoup d'idées lancées en deux heures de discussion et qui méritent désormais d'être plus longuement travaillées.

UN PORTRAIT DÉSOLANT DU LOGEMENT

Par Valentin Pages

Le 26 septembre dernier, le huitième *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* a été publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Celui-ci dresse un portrait du logement au Québec qui fait peur pour la suite des choses.

Les chiffres du *Dossier noir* sont tous basés sur les données de 2021. Or, qu'y a-t-il en 2021? La pandémie et ses aides gouvernementales… Le FRAPRU annonce donc en préambule que les chiffres de son dossier noir sont tronqués par l'augmentation des revenus par des aides gouvernementales (PCU, PCUE, etc.). Il met ainsi en lumière une dégradation importante de la situation depuis la fin de ces aides.

Quelques chiffres pour illustrer cette situation

Le FRAPRU utilise le nombre de foyers ayant des besoins impérieux de logement pour illustrer ses propos. Ce chiffre pointe le nombre de personnes qui dépensent plus de 30 % de leurs revenus pour du logement, sans qu'il y ait la possibilité de trouver moins cher dans leur communauté. Il inclut aussi les personnes ayant un logement inadéquat ou trop petit. Dans Saint-Jean Baptiste, il y a 400 ménages dans cette situation, soit environ 9 % des ménages du quartier. De surcroît, 1 300 ménages paient plus de 30 % de leur loyer, soit environ 28 % des ménages locataires du quartier. Il faut aussi rappeler que, dans la Ville, le loyer moyen pour un appartement d'une grandeur de 2 ½ et plus passe la barre des 1 000 $.

Les personnes à faible et modeste revenus, toujours les plus touchées

Les enfants, les femmes victimes de violences conjugales, les minorités visibles, les personnes en situation de pauvreté, les personnes en situation d'itinérance et bien d'autres… Ces personnes ressentent encore plus les effets de la crise du logement pour le FRAPRU, dès lors que le nombre de logements disponibles diminue et les prix augmentent. De plus, les logements ayant des loyers bas sont encore moins disponibles que les autres. Tout cela vient exacerber une situation où les personnes en situation de précarité sont déjà dans des conditions très difficiles.

Comment sortir de cette crise?

Le FRAPRU rappelle qu'il faut que l'offre de logement social augmente drastiquement si l'on veut que la crise du logement se résorbe. Pourtant, le gouvernement actuel va à l'encontre de cela, puisque la part du logement social dans le marché a diminué. En effet, le nombre de logements sociaux par rapport au total du nombre de logements est devenu moins important. Cela représente une inquiétude majeure pour l'avenir du parc locatif, d'autant plus avec un gouvernement qui prône le logement privé.

Continuer à faire parler de ces enjeux dans la sphère publique est primordial. Il importe plus que jamais de continuer à mettre de la pression sur le gouvernement. Le FRAPRU a d'ailleurs lancé sa campagne le 27 novembre dernier (voir article *France-Élaine Duranceau a choisi son camp*).

Pour le *Dossier noir* complet : https://www.frapru.qc.ca/dossier-noir-2023/

Vous méritez mieux.
Joignez la CSN !

Toujours confidentiel - 418 647-5810
sesyndiquer@csn.qc.ca

CSN

Donne un cadeau des Fêtes au Compop : deviens membre !

Nom: _____
Adresse:_____
Courriel: _____
Tél: _____

MARCHE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Par Gabrielle Verret

Le 8 novembre dernier a eu lieu une marche organisée par le Regroupement national des groupes de femmes de la région de Capitale-Nationale (RGF-CN) où une centaine de personnes ont marché et scandé des slogans pour dénoncer la banalisation des violences faites envers les femmes. Cette manifestation faisait suite à l'assassinat de Daphnée Jolivet le 25 octobre dernier à Québec, âgée de 19 ans seulement. À cette date, il s'agissait du 10e féminicide de l'année au Québec.

Marche organisée par le RGF-CN où les personnes ont marché et scandé des slogans pour dénoncer la banalisation des violences faites envers les femmes.

Hausse des féminicides, les groupes de femmes réclament des mesures concrètes

Il est essentiel de réitérer qu'au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes au 11e féminicide de l'année, après l'assassinat de Danielle Beauregard, tuée par son fils à Sainte-Anne-de-la-Rochelle le 11novembre dernier. Selon l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, 184 femmes et filles ont été tuées, en 2022, au Canada, soit une femme tous les deux jours. Il est tout aussi accablant de voir que les femmes autochtones sont surreprésentées dans les statistiques. En effet, toujours selon ce rapport, 36 % des victimes sont issues de peuples autochtones, alors qu'elles représentent seulement 5 % de la société. Le RGF-CN et ses groupes réclament des actions concrètes au gouvernement face à la violence faite aux femmes et aux enfants. Le regroupement nomme plusieurs solutions possibles, comme « l'augmentation du financement en prévention, en accompagnement et en hébergement des femmes victimes de violences conjugales et sexuelles, par des formations obligatoires et continues sur la violence conjugale pour tous les acteurs et les actrices qui interviennent auprès des femmes et des enfants, par des changements en profondeur de la culture de notre système de justice, où les agresseurs peuvent récidiver en attente de leur procès » (RGF-CN).

D'autres actions féministes à venir

Les douze jours d'action féministe, qui ont débuté le 25 novembre lors d'un rassemblement à la place d'Youville, ont pris fin le 6 décembre par la marche dans le cadre de la Journée de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes, où plusieurs dizaines de personnes se sont rassemblées.

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ MONDIAL EN SOUTIEN À LA PALESTINE

Par Gabrielle Verret
9 novembre 2023

Je tiens tout d'abord à souligner ma solidarité au peuple palestinien ainsi qu'aux civil·e·s Israélien·ne·s touché·e·s de toutes les façons par les événements du 7 octobre 2023 et la suite des atrocités qui ont suivi. En écrivant cet article qui se doit d'être bref, je ne prétends aucunement arriver à retracer la chronologie détaillée et le cycle de violence ayant mené à l'action du Hamas, le 7 octobre dernier. Par le fait même, je vous invite à lire davantage sur cette catastrophe humanitaire qui survient inévitablement après de longues années de politiques coloniales instaurées par l'État d'Israël, tolérées et parfois même supportées par plusieurs grandes puissances mondiales. Bien que je me tienne aux faits, il m'est impossible d'être totalement impartiale devant une si grande injustice. Pour moi, un peuple opprimé, vivant dans des conditions inhumaines et sous la menace constante de l'une des armées les plus puissantes au monde mérite un traitement médiatique beaucoup plus juste, de l'aide humanitaire de grande envergure et un appui international à son autodétermination.

Une des nombreuses démonstrations de soutien au peuple palestinien.

Désastre humanitaire dans la bande de Gaza

Du côté israélien, on compte 1 200 décès depuis le 7 octobre dernier et plus de 200 otages ou personnes disparues. De l'autre côté, la bande de Gaza est décrite comme la plus grande prison à ciel ouvert selon plusieurs organisations non gouvernementales. Il s'agit de l'un des territoires les plus densément peuplés au monde avec un total de 2 millions d'habitant·e·s sur 360 km², dont 40 % d'enfants âgé·e·s de moins de 14 ans. Le 15 novembre, au moment d'écrire ces lignes, les bombardements israéliens sur la bande de Gaza ont fait plus de 11 320 morts, dont 4 650 enfants et 3 145 femmes. Plus de 28 000 Palestinien·ne·s ont été blessé·e·s, 3 250 personnes sont portées disparues et 1,6 million de Palestinien·ne·s ont été déplacé·e·s. Les bombardements comptabilisent à ce jour 25 000 tonnes d'explosifs, soit l'équivalent de deux bombes nucléaires larguées en 41 jours, détruisant complètement ou partiellement 45 % des habitations. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH), 135 établissements de santé et 289 milieux éducatifs ont été touchés par ce conflit armé. Le Hamas est un mouvement islamiste et nationaliste administrant la bande de Gaza depuis l'élection de 2006. À noter qu'après 2007, aucune autre élection n'a eu lieu et que le président de l'autorité palestinienne est Mahmoud Abbas, du Fatah. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on recense plus de 10 0000 cas de maladies développées depuis la mi-octobre à cause des coupures d'eau, de carburant et des bombardements incessants sur les installations sanitaires. En plus de toute cette terrible désolation, il faut ajouter toutes les chirurgies, césariennes et amputations subies, notamment sur des enfants, sans la moindre anesthésie.

La mésinformation des médias concernant l'historique du conflit

Les médias ont vivement été critiqués face à la couverture de ce conflit. En effet, il est possible d'observer l'utilisation d'un vocabulaire orienté lorsque des reportages sont faits sur la situation, en privilégiant, de toute évidence, les Israélien·ne·s. Le 4e pouvoir omet trop souvent de rappeler le contexte dans lequel a émergé l'événement du 7 octobre, qui est une réponse violente à plus de 100 ans de mesures colonialistes tout autant violentes et oppressives. C'est en traçant l'historique derrière la création de l'État d'Israël, sur les terres palestiniennes, qu'il est possible de mieux saisir la réalité à laquelle le peuple palestinien est soumis, et ce, tous les jours.

En 1897, une Organisation sioniste mondiale est créée et elle a pour but la création d'un centre spirituel, territorial ou étatique pour le peuple juif en terre d'Israël, soit sur les terres palestiniennes. En 1917, la Grande-Bretagne conquiert la Palestine et promet d'y instaurer un foyer juif. Avec la déclaration Balfour, 10 000 migrant·e·s juif·ve·s s'installent sur le territoire notamment pour fuir les oppressions vécues en Europe. Après la défaite de l'Empire Ottoman qui administrait la Palestine, c'est le Royaume-Uni qui devient le gestionnaire de ce territoire. Dans les années qui suivent, plusieurs violences entre les deux communautés éclatent. En 1948, la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël est adoptée et est suivie de la guerre israélo-arabe, au cours de laquelle environ 800 000 Palestinien·ne·s quitent leurs terres. Cet événement tragique se nomme la grande Nakba.

S'en suivent plusieurs séries de violences et de déplacements forcés : la guerre des Six Jours entre Israël et l'Égypte, où 500 000 Palestinien·ne·s ont fui (la grande Naksa), la guerre du Kippour en 1973 et les deux intifadas, soit des révolutions palestiniennes (de 1987 à 1993 et de 2000 à 2005). En 1993, la signature des accords d'Oslo est le résultat des discussions autour de la résolution du conflit israélo-palestinien. Sauf qu'en 2007, le Hamas est élu à Gaza. Israël instaure un blocus terrestre, maritime et aérien, ce qui est une violation du droit international, selon Oxfam. Le blocus fait notamment en sorte que la pêche ne peut pas être faite au-delà de 3 à 6 miles des rives de la bande de Gaza, où très peu de poissons se trouvent. Le taux de chômage augmente drastiquement, notamment à cause de plusieurs entreprises qui doivent fermer leurs portes. En 2022, le taux de chômage se situait à 55 %, selon Palestine Trade Union Federation. Il est à noter qu'avant les événements du 7 octobre, 80 % des victimes de ce conflit étaient palestiniennes, selon le BCAH. Il s'agit d'actes génocidaires dénoncés par une grande partie de la communauté internationale.

Réponse populaire mondiale devant le manque d'actions gouvernementales

Au moment d'écrire ces lignes, le Canada et les États-Unis n'ont toujours pas demandé un cessez-le-feu. Le président brésilien a, quant à lui, dénoncé un génocide. Encore une fois, le Canada et les États-Unis, ainsi que cinq autres pays ont voté contre une résolution de l'Organisation des nations unies (ONU) qui condamnait les colonies israéliennes sur des terres palestiniennes occupées, soient Jérusalem-Est, et le Golan syrien, alors que 145 États membres ont voté en faveur de cette résolution, le 9 novembre dernier. À Québec, le 1er novembre, une motion a été déposée par Québec solidaire et appuyée par le Parti libéral et le Parti québécois pour demander l'arrêt des bombardements pour les deux parties dans le conflit, mais la Coalition Avenir Québec a refusé d'en débattre.

Des mobilisations et des actions de protestation ont lieu partout à travers le globe où des personnes de tous les horizons soutiennent la libération de la Palestine. À Londres, près de 80 0000 personnes, selon les organisateur·rice·s étaient dans les rues le 11 novembre dernier. Le 4 novembre au Canada, une vingtaine de rassemblements ont eu lieu à Toronto, Montréal, Halifax, Fredericton, Winnipeg, Calgary et Edmonton. Ici à Québec, le 21 octobre, le 29 octobre, le 4 novembre et le 12 novembre, plusieurs centaines de personnes se sont réunies pour demander un cessez-le-feu. Ajoutons que plusieurs militant·e·s, artistes, député·e·s et organisations comme OXFAM, Amnistie internationale, Médecins sans frontière et l'ONU réclament un cessez-le-feu pour éviter d'empirer la catastrophe humanitaire ayant lieu.

Soutien au peuple palestinien

Il est temps plus que jamais de témoigner notre soutien au peuple palestinien, dont l'autodétermination est brimée depuis plus de 75 ans. Chaque geste et action de solidarité peut faire une différence : demandez un cessez-le-feu immédiat par l'intermédiaire de pétitions, partagez les informations et témoignages des journalistes sur le terrain, partagez les informations de la situation et participez à des manifestations. Ne restons pas silencieuses et silencieux devant une situation inhumaine. Il s'agit d'un privilège de pouvoir montrer notre indignation, tandis que d'autres personnes sont soumises à la censure ou restreintes dans leur droit de manifester.

La libération du peuple palestinien est un levier pour le droit à l'autodétermination de plusieurs autres peuples subissant diverses formes de violences au nom du colonialisme, du capitaliste et de tout autre système d'oppression.

(LETTRE OUVERTE)

CIBLONS LA RÉFORME!

SANS RÉFORME, L'ASSURANCE-EMPLOI MÈNE À L'APPAUVRISSEMENT ET L'EXCLUSION

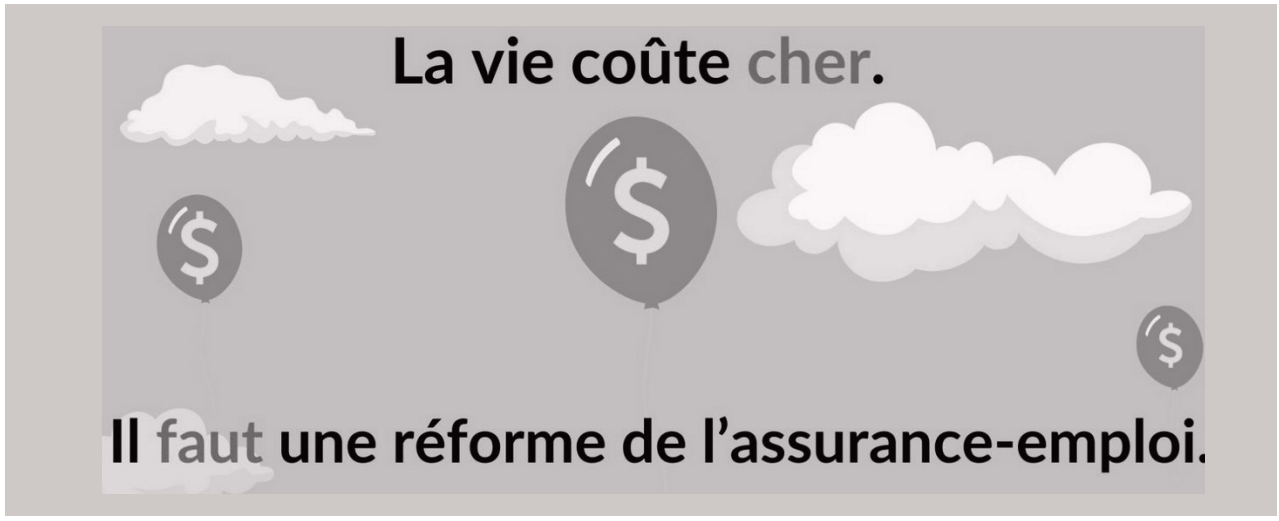

Les Canadiennes et Canadiens vivent les conséquences d'une inflation galopante alors qu'ils et elles se remettent à peine des conséquences de la COVID-19. La précarité du contexte actuel démontre la nécessité d'une réforme de l'assurance-emploi. Nous oublions trop souvent les responsabilités du gouvernement fédéral dans la lutte contre la pauvreté et le rôle de l'assurance-emploi dans ce sens. Même avec un taux de chômage frisant les 2,7 % dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, le Programme d'assurance-emploi peine à desservir celles et ceux qui en ont besoin. Nous devons rebâtir un programme fiable qui nous protège des aléas du système économique comme des imprévus des parcours de vie.

L'actuelle politique de l'assurance-emploi est inadaptée à la société dans laquelle nous vivons. Elle condamne des prestataires à un revenu de remplacement de 55 % de leur salaire moyen, un seuil qui était auparavant de 57 % en 1993 et de 60 % en 1979. Ce seuil est rarement remis en question, mais le contexte économique actuel met en lumière les insuffisances du régime de l'assurance-emploi. Les hausses du taux directeur de la Banque du Canada et leurs impacts sur les prix à la consommation et sur le crédit mettent à mal la sécurité financière des chômeurs et chômeuses. Les prestataires sont d'autant plus touché·e·s que la crise des délais administratifs de Service Canada persiste depuis trois ans. Cela se conjugue avec un durcissement des pratiques des agente·s de l'assurance-emploi, ce qui menace l'admissibilité des sans-emploi. Ce durcissement se traduit par plus de refus en première instance et multiplie les délais d'attente, car les personnes doivent faire un long processus de contestation. Ils et elles doivent entre temps subvenir à leurs besoins en s'endettant, en fréquentant des banques alimentaires, avec l'aide de dernier recours du gouvernement provincial et en risquant la perte de leur loyer.

Pire encore, environ la moitié des sans-emploi qui ont reçu le chômage en 2022 étaient sous le seuil de la pauvreté. En effet, afin de ne pas tomber sous le seuil de la pauvreté durant une période de chômage, une personne doit gagner un salaire moyen de 23,50 $ par heure et travailler 37 h par semaine, alors que le salaire médian québécois était de 23,08 $ en 2022.

Nous ne pouvons tolérer que le gouvernement continue de laisser le programme d'assurance-emploi tomber en ruine alors qu'il avait promis de le réformer. Le gouvernement doit majorer le taux de prestations, mettre un terme à la judiciarisation excessive des sans-emploi et adapter le programme aux nouvelles formes d'emploi. Comme M.Trudeau l'avait déclaré, il est temps de moderniser l'assurance-emploi afin qu'elle corresponde à la réalité du 21e siècle.

Signatures:

Olivier Amiot et Selma Lavoie,
Action Chômage de Québec
Judy Coulombe,
co-coordonnatrice, Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale
Olivier Coulombe,
Craque-Bitume
Raphaël Laflamme,
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (IWC-CTI)
Laurence Bolduc,
directrice, Corporation Jeunesse l'Évasion l'Ormière
Laurent Lévesque,
Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM)
Yves Carrier,
Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)
Gérald Doré,
professeur retraité, École de travail social et de criminologie, Université Laval
Victor H. Ramos,
anthropologue

Formulaire de contribution pour l'Université populaire (UPop)

L'Université populaire, série de conférences et d'ateliers sur des thèmes variés du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, est intéressée par vos idées pour les futures sessions. Ces soirées ont lieu le premier lundi du mois. Vous avez une suggestion? Vous avez envie d'animer l'une de ces soirées? Faites-nous parvenir ce formulaire rempli. On vous remercie déja.

Nom : _____

Couriel : _____

Téléphone : _____

Thème proposé : _____

Description de la présentation : _____

Faites parvenir votre formulaire de proposition de contribution au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste au

780, Sainte-Claire
Québec (QC) G1R 5B9
ou par courriel au
comité.populaire@videotron.ca.
Merci

Anne-Renée Durocher et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter MARCHÉ ST-JEAN

L'inter Marché Saint-Jean

Ouvert tous les jours, de 8 h à 21 h

418-522-4889
850, rue Saint-Jean

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU A CHOISI SON CAMP

Par Vincent Baillargeon

Avec le projet de loi 31* (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation), la ministre responsable de l'Habitation du Québec, France-Élaine Duranceau a préféré prendre le camp des propriétaires cherchant le profit au détriment des milliers de ménages mal-logés.

Pour le Collectif de Québec contre le projet de loi 31**, ce projet n'est ni plus ni moins qu'un massacre à la tronçonneuse des droits des locataires, qui n'apporte aucune mesure pour contrer réellement les impacts de la crise du logement. Face à un tel affront, les groupes de défense de droits des locataires de Québec ont redoublé d'ardeur et accentué les pressions dans les dernières semaines afin de faire entendre raison au gouvernement caquiste.

Plusieurs personnes se sont rassemblées pour accueillir la ministre responsable de l'Habitation, France-Élaine Duranceau.

Une série d'actions

Tous les mardis du mois de novembre, les opposant·e·s se sont mobilisé·e·s avec différents types d'actions.

Le tout a commencé le jour de l'Halloween (31 octobre) avec une bannière déployée devant l'Assemblée nationale. Pour Guillaume Béliveau-Côté, animateur au Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur, « en permettant de contourner les cessions de bail, la ministre Duranceau se déguise en Fée Marraine des proprios qui transforme un droit des locataires en opportunité d'augmenter abusivement les loyers et de discriminer encore plus facilement les personnes à la recherche d'un logement ».

Le 7 novembre, quelques milliers de tracts ont été distribués dans les différents quartiers pour informer les personnes des actions à venir et du même coup sensibiliser la population aux agissements de la ministre Duranceau.

Le 14 novembre, le Collectif de Québec et leurs allié·e·s ont occupé les bureaux à Québec de la ministre responsable de l'Habitation. Pour les personnes présentes, il est indécent de mettre en place des changements législatifs qui ne feront qu'accroître le déséquilibre déjà existant entre locataires et propriétaires. Au contraire, il faut des mesures favorables aux locataires, pour améliorer le droit fondamental d'accès au logement. Le Collectif de Québec contre le projet de loi 31 demande à la ministre Duranceau de geler les loyers pour 2024 et de créer un programme consacré exclusivement à la construction de logements sociaux.

Finalement, le mardi 28 novembre, la ministre a eu droit à un comité d'accueil lors des Rendez-vous de l'habitation qui se sont tenus au terminal du Port de Québec. Pour les militant·e·s, il est inconcevable que le gouvernement caquiste ne respecte pas le droit au logement et les locataires du Québec.

* Pour tout savoir sur le projet 31, vous pouvez consulter le texte de Gabrielle Verret, « Le projet de loi 31, c'est quoi au juste », paru dans *L'Infobourg* d'octobre 2023.

** Ce collectif est composé du Bureau d'animation et information logement (BAIL), du Comité des citoyennes et des citoyens du quartier Saint-Sauveur, du Comité logement d'aide de Québec Ouest, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et de la Ruche Vanier.

LE TRAVAIL GRATUIT, ÇA SUFFIT!

Par Valentin Pages

Photo : Noé Belleau

Le cortège de manifestant·e·s en train de scander et marcher : « Un pas en avant, deux pas en arrière. C'est la politique du gouvernement. »

Vendredi 10 novembre 2023, plusieurs centaines de stagiaires et d'allié·e·s se sont retrouvé·e·s au parc de l'Amérique française dans une perspective de reconnaissance du travail étudiant et de reconnaissance du travail des femmes. Cette action se déroulait lors de la Journée internationale des stagiaires. Des milliers d'étudiant·e·s à travers la province étaient en grève cette journée-là pour marquer l'occasion.

Grâce à l'adroite organisation de l'événement, la participation fut bonne et active de la part des manifestant·e·s qui ont, entre autres, chanté durant toute la marche. L'itinéraire a aussi été conçu pour gêner l'heure de pointe sur René-Lévesque et Honoré-Mercier, jusqu'au parlement. Une réussite de cette protestation dynamique!

Il faut rappeler que les stages non salariés viennent aussi d'une inégalité structurelle basée sur la différence de genre et le patriarcat. En effet, les stages non rémunérés sont souvent des stages dans des domaines « traditionnellement féminins ». Infirmier·ère·s, enseignant·e·s, travailleur·se·s sociaux et sociales, criminologues et beaucoup d'autres sont inclus·e·s. Encore en 2023, ce genre de politique impacte les conditions de vie, particulièrement celles des étudiantes.

L'état, dans une vision de désengagement néo-libéral, injecte de moins en moins d'argent dans le domaine public et les stagiaires non rémunéré·e·s sont encore vu·e·s comme des solutions de remplacement pour produire du travail à moindres coûts… Aussi, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, la non-salarisation des stages est parfois un répulsif pour certaines personnes à aller vers ces milieux.

D'un autre côté, quelques stagiaires bénévoles œuvrent pour le secteur privé; la main-d'œuvre gratuite est un régal, sur le dos de laquelle les entreprises font des profits. Même si ces cas sont minoritaires, il est important de ne pas les oublier. En effet, le privé, comptant des métiers majoritairement « traditionnellement masculins », est souvent un milieu où les stagiaires sont rémunéré·e·s. C'est bien ce qu'on peut appeler un déséquilibre structurel basé sur le genre. Le fait que les hommes soient payés pour une tâche que les femmes font bénévolement, et ce, encore en 2023, est révoltant!

Alors oui, un stage est une opportunité d'apprendre, mais à quel prix? La charge de travail des étudiant·e·s travailleur·se·s est intense et la qualité de leurs apprentissages est parfois impactée par la quantité d'heures effectuées.

Ils et elles sont aussi obligé·e·s, pour gagner de l'argent et survivre à l'inflation, de travailler, ce qui s'ajoute à leurs stages et autres contraintes étudiantes. Les élèves dans ce cas doivent s'endetter ou ne jamais arrêter. Les factures (loyer, nourriture, transport, frais de scolarité, etc.) s'accumulent et plusieurs doivent avoir recours à des prêts qu'ils et elles remboursent une fois sur le marché du travail. Mais les prêts sont souvent longs à rembourser et nécessitent parfois d'avoir plusieurs emplois, même une fois sur le marché du travail. Des impacts à long terme sur la santé mentale et physique sont parfois visibles. Le temps pour faire autre chose que de travailler est aussi réduit, la vie sociale en pâtit bien souvent…

En bref, l'endettement frappe donc des étudiant·e·s de plein fouet. Les stages non rémunérés y contribuent grandement, en plus du coût de la vie élevé. Les femmes sont bien souvent les premières victimes, servant de main-d'œuvre gratuite!

LE FRAPRU ET LES COMITÉS LOGEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC SE MOBILISENT DEVANT LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR DEMANDER DES LOGEMENTS SOCIAUX

Par Gabrielle Verret

Le 27 novembre dernier, une centaine de personnes étaient présentes devant le Conseil du trésor (875, Grande Allée Est). Alors que la crise du logement n'épargne pas la capitale du Québec, le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur, le Comité logement d'aide de Québec Ouest, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) se sont rassemblés pour interpeler le gouvernement du Québec sur l'importance de financer le logement social à la hauteur des besoins.

L'appauvrissement des locataires se fait sentir à Québec

Les chiffres du *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* du FRAPRU sont accablants. Dans la Ville de Québec, un ménage sur quatre, soit plus de 31 000 personnes, en 2021, consacrait plus de 30 % de son revenu aux dépenses de logement. Ajoutons que selon le rapport de l'OMHQ, en juin 2022, près de 2 000 ménages étaient sur une liste d'attente pour du logement social.

« C'est une situation catastrophique pour plein de personnes qui peinent à répondre à leurs besoins de base. Ce n'est pas normal d'avoir à choisir entre se loger ou se nourrir. Les personnes en situation précaire, prestataires de l'aide sociale ou de l'assurance chômage, les personnes issues d'une minorité ethnique et/ou visible, les personnes issues de peuples autochtones, les femmes, les aîné·e·s et les personnes qui ont un handicap sont particulièrement mal prises! » s'exclame Marie-Ève Duchesne, permanente au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

Ce rassemblement ludique sur le thème de la construction vise à interpeler le gouvernement du Québec sur l'importance de financer un vrai chantier de logements sociaux.

Des annonces insuffisantes

Selon les organismes pour le droit au logement, bien que cet argent représente un pas en avant, le 1,8 milliard (dont 900 millions $ en provenance du gouvernement fédéral), en 5 ans, annoncé par le gouvernement caquiste lors de sa dernière mise à jour économique est insuffisant pour faire obstacle à la pénurie extrême d'appartements locatifs, l'explosion du coût des loyers et l'aggravation de la situation de l'itinérance partout au Québec. « Non seulement il faut en faire plus, mais ces fonds publics doivent servir à construire des logements sociaux uniquement, ce que ne garantit pas le Programme d'habitation abordable Québec, avant tout pensé pour soutenir le secteur privé. Le logement social est la seule formule permettant d'assurer sur le long terme des loyers qui répondent réellement à la capacité de payer des locataires. Le logement dit "abordable" est une notion élastique qui n'offre ni garantie sur le long terme, ni de réponse aux besoins des locataires les plus précaires », explique Véronique Laflamme, porte-parole pour le FRAPRU.

Des mesures concrètes exigées à la CAQ

Les quatre organismes sont unanimes : non seulement le logement social doit être financé à la hauteur des besoins, mais il doit l'être via un programme pérenne et dédié au logement social. Selon eux, le plan d'action en habitation de la ministre France-Élaine Duranceau, attendu incessamment, et le prochain budget du Québec doivent contenir des annonces en ce sens.

Le FRAPRU et ses groupes membres continueront les pressions sur le gouvernement caquiste jusqu'au prochain budget. L'action de ce matin s'inscrivait d'ailleurs dans le cadre de sa campagne Au front pour le logement social, comprenant des actions dans la plupart des régions du Québec, entre octobre 2023 et janvier 2024.

TRAMWAY OU PAS TRAMWAY . . .

Par Marie-Ève Duchesne

Ben oui, on n'avait pas vraiment le choix de réagir à toute la saga des dernières semaines concernant le tramway. La « game » politique provinciale prend plus rarement des couleurs locales, mais cette fois-ci, aucun doute. Si les dernières élections se sont jouées sur le front du 3e lien, le tramway de Québec risque de faire couler encore beaucoup d'encre d'ici les prochaines à l'automne. Mais avant toute chose, rappelons-nous les grandes lignes...

ICI, aucun transport structurant n'est prévu.

1er novembre. Devant le désistement de son seul soumissionnaire en lice, Mobilité de la Capitale, la Ville de Québec annonce qu'elle prévoit un plan B pour trouver une autre façon de réaliser le tramway. Cette alternative coûterait autour de 8 milliards. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement du Québec, nous dit Bruno Marchand, maire de la Ville.

8 novembre. Le couperet tombe. François Legault rejette le plan alternatif de la Ville de Québec et confie le mandat d'explorer la meilleure des solutions pour un réseau structurant de transport en commun à... la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ). D'ici six mois, la CDPQ aura donc la tâche d'évaluer les besoins de mobilité et de trouver le scénario le moins onéreux.

Le blé avant la mobilité

Si cette annonce peut avoir l'air d'une sage décision financière aux yeux de certain·e·s, nous ne sommes pas dupes. On assiste déjà depuis plusieurs années à ce genre de décisions de la CAQ qui fait passer les profits avant les intérêts pour le bien commun. À croire que l'enjeu ici n'est pas d'avoir ou non un tramway pour améliorer la mobilité, mais bien d'en faire une carte majeure pour la prochaine campagne électorale: être l'acteur principal qui aura mis la hache dans cet odieux projet, si ce dernier nuit aux résultats électoraux, ou être l'acteur glorieux qui aura permis la réalisation de cet atout majeur pour la Capitale-Nationale (par le biais de la CDPQ), si ce projet permet de faire des gains aux urnes.

Ainsi, on assiste encore une fois à cette foutue rengaine du « bon père de famille », pourvoyeur assurément, qui, au nom de la saine finance, vient nous dire ce qui est bon ou pas pour la ville. Et cette recette demeure toujours la même : le « blé » passe avant la mobilité.

Mais parler de tramway, ce n'est pas non plus une simple question de mobilité. Parce que penser un tramway dans une optique d'un réseau structurant de transport en commun, c'est aussi de repenser globalement nos quartiers. Voir les liens et les connexions qu'une telle infrastructure amène ou peut permettre. Penser les transports actifs qui nous mènent vers les stations. Penser son accessibilité tant financière que physique. Contrer dès maintenant la gentrification et les impacts sur les conditions de vie des gens, pour éviter le pire après. Bref, c'est poser des questions profondes sur un ensemble de critères des milieux de vie qu'on aime.

C'est aussi tout ce travail, oui celui effectué par la Ville de Québec, mais également celui de groupes communautaires et sociaux, à travers les dernières années, qui vient d'être balayé du revers de la main par ce gouvernement déconnecté.

Ce gouvernement n'en sera pas à sa première rasade de mépris.

ET LES TRAVAUX DANS TOUT ÇA?

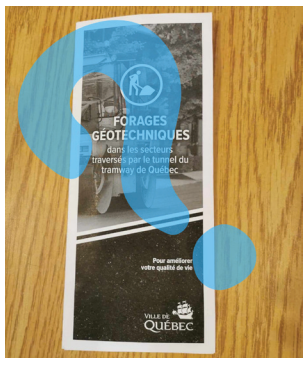

(M-E. D.) La question se pose puisque des travaux de forage géotechnique avaient été annoncés dans le quartier au courant de l'hiver, pour la portion tunnel du tramway. Le boulevard René-Lévesque, l'avenue Honoré-Mercier et la côte d'Abraham (ainsi que quelques rues adjacentes) devaient être visées. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas obtenu de renseignements, à savoir si ces travaux auront lieu ou non.

Sur le site du bureau de projets, on peut lire ceci :
« Pour l'instant, le bureau de projet finalise la réalisation des travaux prévus dans les différents contrats octroyés aux fournisseurs. Il serait techniquement contre-productif d'arrêter certains travaux à mi-chemin. Par exemple, nous ne refermerons pas la rue en ayant déplacé seulement la moitié des conduites, sans compter les inconvénients subis par les différentes entreprises sous contrat. Pour la suite des choses, nous demeurons en attente des directives du gouvernement. Pour toute question, les citoyen·ne·s peuvent contacter le 311. »

Pour les personnes qui souhaitent en savoir plus, nous vous invitons donc à contacter directement la Ville de Québec à ce sujet.

Annoncez- vous dans *L'Infobourg*

Pour toute information, consultez notre kit média
en ligne à www.compop.net/publicite

ou contactez-nous au 418-522-0454
ou à comite.populaire@videotron.ca

RTC / FERMETURE DÉFINITIVE DU CENTRE D'INFORMATION DE LA RUE SAINT-JOACHIM

Par Agathe Légaré

Comme vous avez pu le constater, le Centre d'information du Réseau de transport de la Capitale (RTC) situé au 884, rue Saint-Joachim a fermé ses portes définitivement le 13 octobre dernier.

Dorénavant, pour vous procurer des titres de transport, vous devez vous rendre dans un des 156 points de vente du RTC.

Pour récupérer un objet perdu-retrouvé dans un autobus et pour obtenir une carte Opus, vous devez vous rendre au Centre d'information du Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI), situé au 820, avenue Ernest-Gagnon, dans l'édifice du Samuel-Holland. Le SAMI est facile d'accès par les métrobus 807, 800 et 801.

Vous pouvez aussi faire produire une carte Opus dans l'un des centres de services du RTC, la pharmacie Brunet Laurier, la pharmacie Uniprix de la rue de la Couronne ou la pharmacie Horizon Santé des Galeries de la Canardière.

* Au moment d'écrire ces lignes, il est impossible de connaitre l'impact du tramway sur cette fermeture.

CAROTTE JOYEUSE
ÉPICERIE SANTÉ
690, rue Saint-Jean
Québec (Qc) G1R 1P8
Tél : 418-647-6881
Fax : 418-647-3953
Courriel : info@lecrac.com

QUE RESTERA-T-IL DE NOVEMBRE 2023?

Par Laurent Desjardins

En novembre dernier, le Québec connaissait des épisodes de grèves sans précédent dans son histoire.

Le nombre d'employé·e·s d'État qui étaient en grève durant ce mois a de quoi marquer les esprits: ce sont plus de 560 000 travailleurs et travailleuses qui ont utilisé le moyen de pression ultime pour se faire entendre auprès des décideurs publics. Si les grévistes représentaient un peu plus de 6 % de la population de la province, c'est bel et bien l'ensemble des Québécois.e.s qui étaient concerné·e·s, puisque toustes dépendent quotidiennement du travail de ces personnes. Ce sont entre autres des enseignant·e·s, des infirmier·ère·s, des travailleur·se·s sociaux, des chauffeur·se·s d'autobus, des concierges et des assistant.e.s de toutes sortes qui sont sorti·e·s dans les rues pour dénoncer des conditions de travail qui se détériorent.

Ces personnes ont réussi à se faire entendre. Mais derrière la couverture médiatique et la réponse gouvernementale qu'ont reçues ces travailleur.se.s se cache un enjeu social qui est resté dans l'ombre au cours de ces semaines de mobilisation.

Le 23 novembre dernier, le Front commun a appelé à des rassemblements régionaux. 15 000 personnes ont répondu à l'appel et ont convergé vers l'Assemblée nationale.

Cet enjeu découle d'un problème assez simple : alors que les différents syndicats impliqués (CSN, CSQ, FTQ, APTS, FAE et FIQ) présentaient des revendications axées sur les conditions de travail, les réponses gouvernementales, généralement reprises par différents médias, focalisaient sur leurs demandes d'augmentation de salaire. Tout s'est passé comme si on tenait pour acquis que les revendications concernant les conditions de travail servaient en fait à dissimuler la véritable revendication : un pouvoir d'achat plus élevé.

Soit, un salaire décent est important. Mais cette revendication parmi tant d'autres a fait de l'ombre à toutes les autres qui concernaient notamment une meilleure conciliation famille-travail, un meilleur partage de la charge de travail, un rehaussement du financement des services publics, et une assurance retraite moins contraignante (pour ne nommer que celles-ci). Ces professionnel·le·s nous ont dit : « On veut de meilleures conditions de travail et de vie afin d'être en mesure de mieux vous servir », et on leur a répondu avec scepticisme : « Combien tu veux ? ».

On voit donc bien la problématique qui se cache derrière l'évènement de l'automne dernier: comment espère-t-on régler des problèmes liés à la qualité des institutions (de soin, d'enseignement, ou de services sociaux) quand on ramène toutes les critiques émises par les personnes directement impliquées dans ces institutions à une demande de cash? Le raisonnement capitaliste aurait donc effectivement colonisé des secteurs qui, il n'y a pas si longtemps, échappaient encore à cette logique.

Si nous devions retenir quelque chose de l'évènement de novembre 2023, c'est que ces personnes ont fait grève et sont sorties par centaines de milliers dans les rues de la province et ont crié leurs revendications non pas seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour nous toustes. Ils et elles ont un point de vue privilégié sur l'état de nos institutions publiques et savent pertinemment qu'elles se détériorent. Si les enseignant·e·s ont fait grève, c'est pour les conditions d'apprentissage de nos enfants. Si les infirmières font grève, c'est pour nos conditions de soin. Si les travailleur·se·s sociales·aux font grève, c'est pour retisser notre filet social.

Le fait de ramener des enjeux sociaux au simplissime pouvoir d'achat ne pourra faire de nous, au mieux, que de riches et malades ignares.

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE

ZONES DE FLOUS ENTRE VICTOIRES ET DÉCEPTIONS

Par Marie-Ève Duchesne

Le 7 novembre dernier, le ministre des Finances de la CAQ, Éric Girard, nous présentait l'exercice de la mise à jour économique pour le Québec, ce moment annuel où les ministres révisent les finances publiques. Afin de bien mesurer l'annonce qui a été faite, voici en bref quelques réactions émises sur la mise à jour économique québécoise.

Photo : Véronique Laflamme

Rassemblement qui s'est tenu le 17 février 2022, devant le ministère des Finances.

Suffisantes ou non, les sommes pour le logement social?

Annoncée en octobre dernier lors de l'entente entre Québec et Ottawa, la mise à jour économique nous présente le fameux 1,8 milliard (900 millions par palier gouvernemental). Cette somme pourrait permettre de construire 8 000 logements sociaux et abordables, dont 500 unités pour les personnes en situation d'itinérance. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a réagi en signalant le flou autour de cette annonce. En effet, la construction de ces logements passera par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), un programme critiqué jusqu'à maintenant pour son absence d'efficacité en matière de construction de logements sociaux. Les fonds fiscalisés (comme Fondaction) auront aussi leur part dans la construction de ces nouvelles unités, alors qu'aucun bilan sur leur efficacité réelle n'a été produit et qu'un débat collectif devrait être fait sur l'utilisation des fonds publics au secteur privé. À l'heure actuelle, on ne connaît pas la part exacte de logements sociaux à l'intérieur de ces 8 000 logements. Rappelons que les logements dits abordables ne répondent pas toujours aux besoins des ménages mal-logés.

L'annonce des 500 unités pour les personnes en situation d'itinérance a reçu un accueil assez tiède également de la part du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ). Dans un énoncé publié sur son site Internet, on peut lire : « Les sommes récurrentes annoncées, soit 15 millions de dollars pour 2023-2024 et 22 millions pour les quatre années suivantes, répondent essentiellement à des mesures d'hébergement d'urgence. De plus, sachant que l'itinérance est devenue un phénomène qui s'étend de plus en plus partout sur le territoire québécois, ces sommes sont insuffisantes pour répondre au phénomène dans toutes les régions du Québec. » Le RSIQ rappelle également sa déception quant au manque de mesures préventives et que le dernier recensement chiffrait à 10 000 le nombre de personnes en situation d'itinérance au Québec.

L'indexation : une obligation de base

Les attentes étaient également élevées du côté des personnes en situation de pauvreté et différentes organisations les représentant. Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, explique: « Avec un taux d'indexation de 5,08 %, les prestations d'aide sociale augmenteront de 37 $ par mois à compter du 1er janvier. Rien pour améliorer le sort de personnes qui n'arrivent à couvrir que la moitié de leurs besoins de base. Le crédit d'impôt pour solidarité, pour sa part, augmentera de 59 $ par année, l'équivalent de cinq maigres dollars par mois… et seulement à compter du mois de juillet. » Toujours selon le Collectif, l'indexation des prestations et des crédits d'impôt n'est pas une mesure d'aide pour les personnes à faible revenu. Il s'agit d'une obligation légale de l'État pour que les aides versées aux personnes ne perdent pas leur valeur.

S'adapter plutôt que régler la crise climatique

Au niveau de la crise climatique et environnementale, la dernière mise à jour annonce une somme supplémentaire de près de 115 millions $ pour l'adaptation aux changements climatiques. Cet ajout supplémentaire a été salué par des organisations comme Vivre en ville. Néanmoins, ces sommes sont également jugées insuffisantes pour régler les impacts de la crise climatique. Dans son communiqué, Vivre en ville souligne ceci : « Il est par ailleurs urgent de débloquer des sommes substantielles pour soutenir des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en urbanisme et en transport. Si nous ne prenons pas maintenant la trajectoire nécessaire vers la carboneutralité, nous allons atteindre, dans peu de temps, un niveau de réchauffement mondial auquel aucune mesure ne nous permettra de nous adapter sur le long terme, peu importe les moyens consentis. »

La mise à jour économique fait toujours beaucoup réagir avant et après son énoncé. Les attentes sont toujours grandes, les réponses rarement satisfaisantes, d'autant plus avec les orientations politiques d'un gouvernement caquiste qui n'a que faire du filet social. Reste à voir la mobilisation sociale qui s'en suivra en vue du prochain budget au printemps 2024.

DES CHAÎNES HUMAINES EN SOUTIEN AU MILIEU DE L'ÉDUCATION

Par Marie-Ève Duchesne

Des centaines de parents, de citoyens et de citoyennes, ont formé des chaînes humaines autour d'au moins 14 écoles publiques de Québec, de Rimouski-Neigette et de Montréal le jeudi 26 octobre afin de soutenir les travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation dans leurs revendications syndicales. Ils et elles ont accroché des bouts de laine multicolores aux clôtures des établissements en signe de leur attachement à leur école.

Une cinquantaine de personnes ont manifesté leur solidarité, devant l'école située sur la rue Saint-Jean, envers les travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation dans leurs revendications syndicales.

Initié par cinq mères de cinq écoles primaires du centre-ville de Québec, ce mouvement de solidarité appuie la lutte des enseignant·e·s, des éducateur·rice·s en service de garde, du personnel professionnel et de soutien du milieu de l'éducation, qui revendiquent non seulement de meilleures conditions de travail, mais également de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants.

« Lorsque les enseignant·e·s réclament des classes équilibrées, oui, il est question de leur charge de travail, mais aussi du climat d'apprentissage des enfants. La composition des classes est un enjeu d'éducation. Tous les enfants gagnent à évoluer dans des classes équilibrées où l'enseignant·e sera en mesure de soutenir chaque élève selon ses besoins », soutient Marie-Noëlle Béland, porte-parole de la mobilisation.

« Comme parent, on est à même de voir tout le travail accompli au quotidien par les travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation. On voit à quel point c'est exigeant et on souhaite se solidariser dans le cadre de cette négociation qui arrive dans une période où le milieu de l'éducation est fragilisé, entre autres par le contexte de rareté de la main-d'œuvre qui, on le sait, n'ira pas en s'améliorant », ajoute Claire Murati, également porte-parole de l'évènement.

Une mobilisation jusqu'au faubourg

L'école Saint-Jean-Baptiste aura également eu droit à sa chaîne humaine, initiée par des parents du quartier. Une cinquantaine de personnes ont manifesté leur solidarité devant l'école située sur la rue Saint-Jean et ont laissé leurs marques d'attachement sur les clôtures. Comme dans les autres écoles, ce rassemblement a été de courte durée, juste avant l'entrée en classe.

D'autres mobilisations en soutien pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines et les prochains mois. Il sera toujours temps de se joindre à une chaîne humaine autour de votre école de quartier préférée.

Problèmes de logement ?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

418-522-0454

RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ - DES ACTIONS CONTRE LA PRIVATISATION

Par Valentin Pages

Le 2 novembre dernier, plusieurs organismes communautaires membres du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC03-12) et du Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) se sont rassemblés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette action visait à dénoncer, une fois de plus, le projet de loi 15, une réforme en santé axée sur la privatisation.

Action surprise, le 2 novembre 2023, visant à dénoncer, une fois de plus, le projet de loi 15.

Les groupes clamaient leur colère face à un projet de loi injuste et qui mise sur la privatisation. Le droit à la santé se verrait menacé par une part du privé encore plus grande*.

Les participant·e·s se sont retrouvé·e·s au parc des Braves, avant de se diriger vers le ministère de la Santé et des Services sociaux. Une fois à l'intérieur, plusieurs militant·e·s ont prononcé des discours. Elles et ils ont notamment fait ressortir le fait que les femmes et travailleuses du réseau seraient une fois de plus en première ligne face aux conséquences de cette réforme. L'autonomie des sage-femmes est entre autres menacée, le choix des femmes à accoucher dans les conditions qu'elles souhaitent est, du même fait, compromis.

« Quand l'État se désengage, pour les femmes, c'est plus de charge », pouvait-on lire sur une des banderoles. Cette réforme augmentera encore le travail des femmes, majoritaires dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Deux discours de militantes vivant directement les conséquences de l'effondrement du système de santé et le manque d'accès aux soins sont venus ponctuer le rassemblement. Elles ont entre autres illustré la difficulté de se faire soigner avec des files d'attente interminables pour avoir un rendez-vous médical et l'inaccessibilité du système privé lorsque quelqu'un·e vit dans une situation de précarité financière. Des permanentes de groupes communautaires ont aussi pris la parole pour témoigner de leurs expériences en lien avec le système de santé et les répercussions sur leurs organismes. Les enjeux de santé mentale deviennent un aspect important du travail de ces groupes lorsque l'État se désengage dans les services offerts à la population.

Une manifestation sur le même sujet, organisée par le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC03-12) et le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) a aussi eu lieu le 30 novembre dernier devant l'Assemblée nationale.

En plus des grèves des services publics, la pression est grande sur le gouvernement, arriverons-nous à faire reculer ce projet de loi absurde et totalement inéquitable?

Pour voir la vidéo résumée de l'action : https://www.facebook.com/repac0312/videos/1291292351581056

* Pour plus d'informations sur les enjeux du projet de loi15, voir l'article « Projet de loi 15 : un projet de réforme de la santé pour le privé », dans le dernier Infobourg (en papier ou sur le site internet du Compop - compop.net).

Mots croisés

Par Agathe Légaré

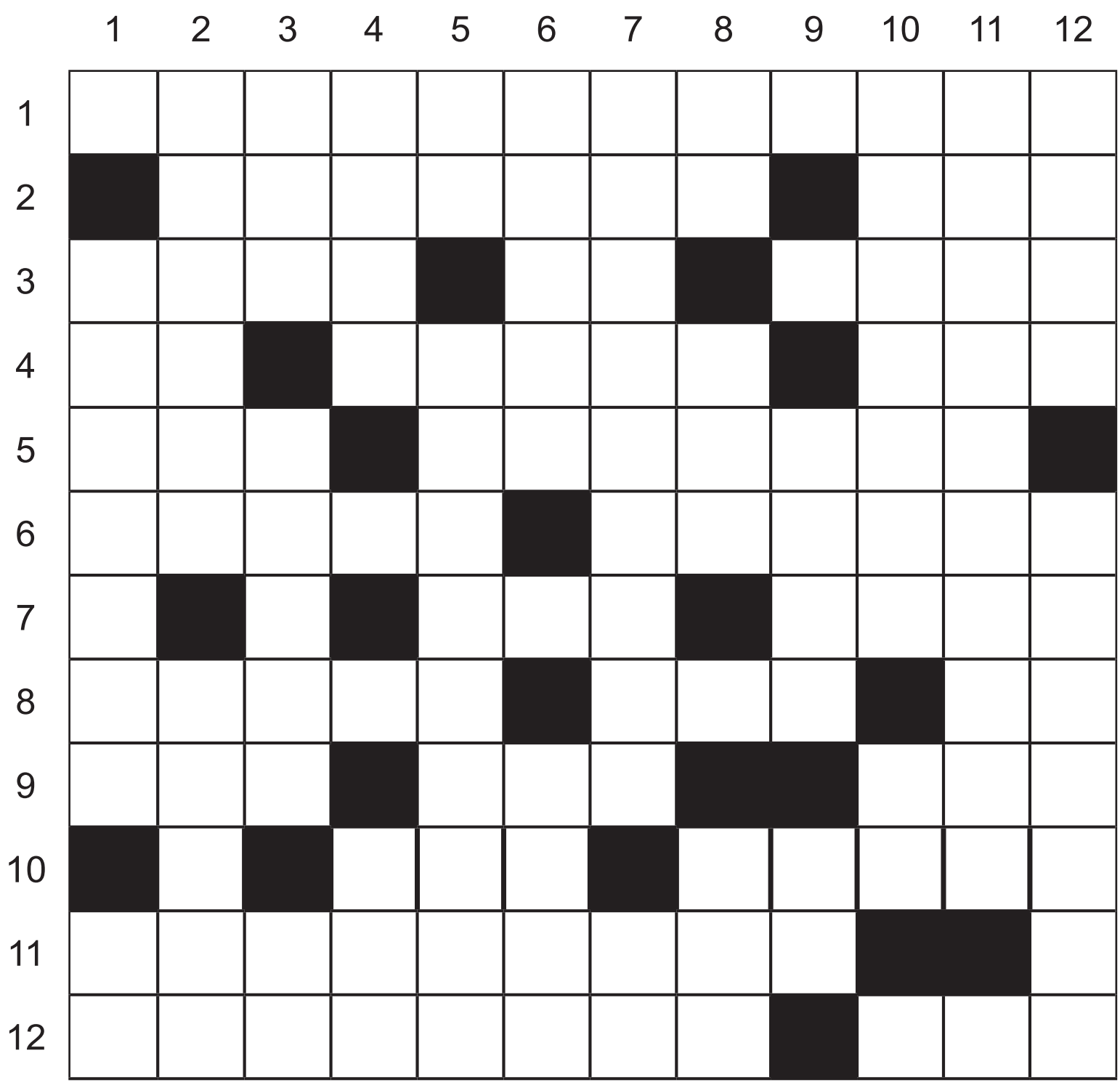

Horizontalement

1– Rue large et en pente qui mène à Honoré-Mercier et qui sert de frontière entre les faubourgs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch. (trois mots)
2– Rue en pente raide qui descend de la rue Saint-Patrick à la rue Saint-Jean et qui doit son nom aux volontaires canadiens-français au service du pape, contre l'armée de Garibaldi, en Italie, au XIXè siècle – Le contraire de non.
3– Manteau d'une seule pièce, sans manches, avec un capuchon – Symbole chimique de l'iridium – Pur esprit, représenté avec des ailes et une auréole dans les crèches de Noël.
4– Année – Rue en pente très raide qui va de la rue Prévost à la rue Saint-Jean et où se trouve le parc Marc-Boutin – Sans aucune valeur.
5–… Mégantic, … Beauport, … Etchemin, … Delage – Absorbés par les voies respiratoires.
6– Bouleverse, trouble – Soulèvement populaire spontané.
7– Ses gousses feraient fuir les vampires… – Ustensile pour la cuisson à feu vif.
8– Dollar canadien – Métal précieux (au pluriel) – Venu au monde.
9– Point cardinal – Hébété (épelé en phonétique) – Le Réseau Express Métropolitain de la Caisse de dépôt.
10– Vague humaine formée par les spectateurs d'un stade – Querelle.
11– Religieuses enseignantes qui ont créé un très vieux couvent de la Haute-Ville.
12– La tour numéro 4, qui a eu 210 ans en 2022, empiète sur la rue Lavigueur – Un rongeur très nuisible qui s'invite parfois chez vous en hiver.

Verticalement

1– Voiture découverte à quatre roues, tirée par un cheval, emblème du Vieux-Québec – Université de Montréal.
2– Principal fondateur de la Société Saint-Vincent-de-Paul, célébré par un petite pyramide, au 835, de la rue Saint-Olivier – Détériorera par un usage prolongé.
3– Bref signal sonore – Abandonnât, donnât quelque chose à quelqu'un – Symbole chimique du strontium.
4– Possédées – Dépassé, qui n'est plus dans le coup.
5– Le district attorney, aux États-Unis – Située à la limite des Plaines d'Abraham, cette grande forteresse en forme d'étoile abrite la résidence officielle de la Gouverneure Générale du Canada.
6– Moyen de transport rapide très capricieux, à en juger par les plaintes des voyageurs – Bureau d'animation et d'information logement (ou Contrat qui définit les relations entre le propriétaire et le locataire d'un logement).
7– Parc de la rue Saint-Patrick, où on trouve une gloriette couverte, des bancs et des manèges d'enfants – Nouvelle lune.
8– Consonnes consécutives dans l'alphabet – Un demi-tambour africain – Préfixe signifiant nouveau.
9– Héritage, don fait par testament – Squelette.
10– Dignité morale, fierté – Souri.
11– Ruelle étroite et très calme qui va de Saint-Patrick à la rue Saint-Gabriel et qui doit son nom aux religieuses soignantes de l'Hôtel-Dieu de Québec.
12– Produit de l'abeille – Partie d'un tout, composant.

solution en page 16

AIDE POUR LES MOTS-CROISÉS

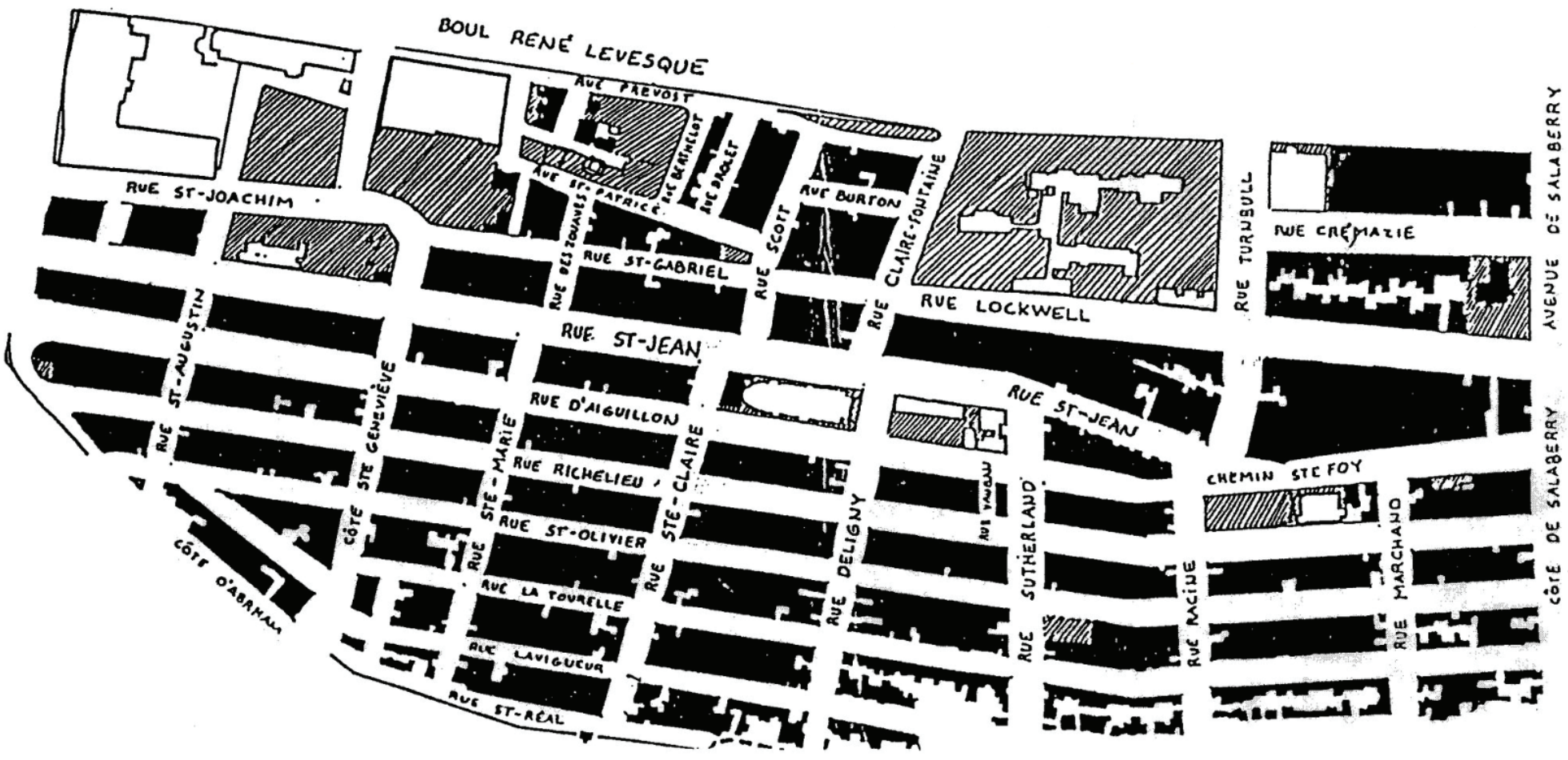

LA CUPIDITÉ D'ÉTAT DERRIÈRE L'AIDE SOCIALE

Par Laurent Desjardins,

Le commun des mortels ne sait que très peu de choses des conditions de vie des personnes prestataires de l'aide sociale au Québec.

La plupart d'entre nous savent que les montants attribués sont dérisoires et gardent ces individus dans une pauvreté instituée. Une personne seule reçoit 770 $ par mois (9 240 $ par année), ou un peu plus si l'État conçoit qu'elle a des « contraintes à l'emploi » (11 076 $ par année si les contraintes sont « temporaires », et 14 460 $ si les contraintes sont jugées « sévères »).

Certain·e·s savent que ces montants ridicules sont réduits si les personnes prestataires reçoivent un certain salaire. L'État leur accorde ce qu'on appelle un « gain de travail » de maximum 200 $ par mois. Si une personne prestataire oublie de déclarer qu'elle a reçu ne serait-ce qu'un seul dollar de plus, sa déclaration est déclarée « fausse », et l'État la punira sévèrement.

Très rares sont ceux et celles qui savent comment l'État punit ces personnes, et à quel point ces punitions sont obscènes.

Toute déclaration jugée « fausse » par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (*sic*) est réprimée par une amende allant de 112 $ par mois pour la première offense à 224 $ par mois pour la deuxième. Pour donner une idée de la sévérité de cette peine, disons qu'elle équivaut à une amende de 1 110 $ pour une personne qui gagne le salaire moyen au Québec. Selon la SAAQ, il faudrait que vous rouliez à 80 km/h dans une zone scolaire pour recevoir une telle amende.

Il faut aussi savoir que les raisons derrière ces « fausses déclarations » sont innombrables, mais presque toujours de bonne foi. La journaliste Isabelle Porter révélait dans *Le Devoir* que 80 % d'entre elles sont commises sans le vouloir, et sont dues principalement à la grande complexité de la loi. Certain·e·s prestataires témoignent même avoir reçu un montant supplémentaire parce qu'un·e agent·e du ministère leur avait assuré y avoir droit, ce qui n'était finalement pas le cas. L'erreur est humaine. La machine bureaucratique, elle, fait fi de toute humanité.

On pourrait alors croire qu'une fois sévèrement punies par le ministère responsable de la Solidarité sociale, les personnes fautives apprennent de leur erreur, arrivent éventuellement à payer le montant demandé, et tournent la page. Ce serait sous-estimer la violence étatique qui garde ces personnes en position de précarité.

Cette pénalité est effectivement accompagnée de taux d'intérêt qui feraient frémir tout propriétaire : 10 %, reconductible à chaque mois. Ainsi, si ces personnes prestataires n'arrivent pas à se départir d'environ 15 % de leur revenu dans le mois qui vient, une invention des plus vicieuses les atteint : des intérêts sur la dette. Plusieurs n'arrivent jamais à s'en sortir, et passent une vie à rembourser une dette contractée à cause d'une erreur administrative.

C'est pour dénoncer ce cercle vicieux que de nombreux·se·s militant·e·s de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) se sont rassemblé·e·s devant le centre de recouvrement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 20 novembre dernier. Ce groupe a, à cette occasion, remis aux responsables le *Dossier noir*, qui jette la lumière sur ce phénomène qui mine la solidarité et l'inclusion sociale. L'ADDS est le dernier bastion qui défend les droits de ces concitoyen·ne·s qui n'ont autrement pas de syndicat et encore moins de gros chéquiers pour attirer l'attention du public et des gouvernants.

L'Infobourg invite donc ses lecteur·rice·s à approcher l'ADDS afin de recevoir une copie de ce *Dossier noir* et de se familiariser à ce phénomène insidieux.

LE CHAUFFAGE DE SON APPARTEMENTEN HIVER

Par Gabrielle Verret

Avec l'hiver qui frappe à nos portes, certaines questions entourant le chauffage de nos logis peuvent refaire surface. Une chose est sûre, selon le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions de la Ville de Québec, tout bâtiment destiné à l'habitation « doit être muni d'une installation permanente de chauffage en bon état de fonctionnement permettant de desservir chacune des pièces et des espaces du bâtiment. »

Qui doit payer la facture reliée au chauffage?

La réponse à cette question est déterminée par ce qui est indiqué dans votre bail : parfois le propriétaire est responsable de la facture reliée au chauffage et parfois il s'agit du locataire. À noter que si c'est le propriétaire qui paie et contrôle la température de votre logement, il est de sa responsabilité de s'assurer que la température de l'appartement est adéquate, peu importe la période de l'année.

À quel moment l'appartement doit-il être chauffé?

Il n'y a pas de date à partir de laquelle l'appartement doit commencer à être chauffé. Selon le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions de la Ville de Québec, « l'installation de chauffage doit permettre à l'occupant·e d'obtenir une température d'au moins 20 degrés Celsius dans un logement ou une chambre d'une maison de chambres ». La température doit être mesurée au centre de la pièce à un mètre du sol.

De plus, en ce qui a trait aux entrées des bâtiments, qui sont adjacents à un logement ou à une chambre, ils doivent être maintenus à une température d'au moins 15 degrés Celsius. La température est encore une fois mesurée au centre de la pièce à un mètre du sol.

Il est à noter qu'en règle générale, « aucune disposition dans la loi ou dans les règlements ne prévoit un moment précis où un propriétaire doit commencer à chauffer un logement ». En effet, chaque municipalité peut se doter d'un règlement qui indique la température à laquelle la pièce doit se situer.

Ainsi, même si le propriétaire ou le·la locataire est à l'extérieur, ces personnes doivent s'assurer que l'appartement est à la température demandée, notamment pour éviter que les tuyaux gèlent.

En cas de panne de courant lors de températures froides, il est important que la·le locataire avise immédiatement, par téléphone et par écrit si possible, le propriétaire pour éviter toute poursuite en raison de possibles dommages à l'immeuble. De plus, si la panne de courant persiste dans le temps, des dispositifs d'appoint peuvent être mis en place par le propriétaire, comme une génératrice. À noter que celui-ci est tenu d'agir pour que les locataires puissent continuer d'utiliser leur appartement et pour éviter tout bris dans l'immeuble.

Quelles sont les démarches à faire si mon appartement n'est pas convenablement chauffé ?

Selon Éducaloi, si c'est le propriétaire qui a le contrôle de la température et que celle-ci n'est pas adéquate, le locataire peut, tout d'abord, lui faire part de son mécontentement de vive voix et par écrit si possible. Par la suite, le·la locataire doit lui donner un délai raisonnable pour chauffer l'appartement convenablement. Finalement, si rien n'est fait, la personne locataire doit envoyer une mise en demeure. Si par la suite, aucune action n'est entreprise par le propriétaire, une plainte devra être déposée au Tribunal administratif du logement. À noter que la même démarche doit être faite si les installations de chauffage ne permettent pas d'atteindre une température adéquate dans le logement.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec nous au 418-522-0454 ou au comite.populaire@videotron.ca.

BABILLARD COMMUNAUTAIRE

ERRATUM

V.B.

Une erreur s'est glissée dans le texte « Démarches administratives: faites-vous aider », de notre dernier numéro. Malheureusement, les coordonnées du député fédéral de Québec, Jean-Yves Duclos, ont été coupées. Vous pouvez contacter le député fédéral de Québec Jean-Yves Duclos par courriel (jean-yves.duclos@parl.gc.ca) ou par téléphone (418-523-6666).

Si vous souhaitez contacter le bureau du député de Taschereau, vous pouvez le faire en appelant au 418 646-6090 ou en écrivant à Etienne.Grandmont.TASC@assnat.qc.ca

GMF-U: ATTENTION AUX ASCENSEURS

F.A.

Dans la précédente édition, *L'Infobourg* a parlé du déménagement du Groupe de médecine familiale universitaire de la Haute-Ville (GMF-U) et de son détachement vis-à-vis du CIUSSS-CN. Toutefois, les délais de bouclage du journal ne permettaient pas d'aller faire une visite médicale.

Cela n'a été fait qu'à la fin d'octobre et permet de préciser comment, depuis la rue Saint-Joachim, vous devez faire pour rencontrer votre médecin.

Le GMF-U est au 6e étage. Il existe deux façons de parvenir au 6e étage de René-Lévesque depuis Saint-Joachim:

Si vous entrez par le stationnement où se trouve toujours au moins un·e employé·e, l'ascenseur ne monte que jusqu'au 4eétage. Arrêtez-vous au 3e puis suivez la signalisation pour trouver un bloc de quatre ascenseurs qui vous mènera au 6e.

Si vous entrez par le stationnement plus éloigné du Drague, face à la petite entrée du cimetière, allez jusqu'au fond du stationnement (en faisant attention aux voitures), puis montez d'un étage. Là, vous trouverez des ascenseurs qui montent au 6e.

Deviens membre du Compop!

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9 | 418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Coupon d'adhésion Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer à l'adresse ci-dessus, avec une cotisation de 5 $.

Nom :

Adresse :

Code postal :

No de tél. :

Courriel :

LE BOURDON du faubourg

Actualités,
Vie de quartier,
Histoire et patrimoine,
Agenda du quartier...

Exclusivement en ligne sur
bourdonmedia.org

suivez @bourdonfaubourg sur

VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER
SAINT-JEAN-BAPTISTE

SOLUTION

Grille en page 12

T	A	R	■	O	L	L	E	T	R	A	M	12
N	■	■	S	E	N	I	L	U	S	R	U	11
E	S	I	O	N	■	A	L	O	■	E	■	10
M	E	R	■	■	T	B	E	■	T	S	E	9
E	N	■	S	R	O	■	D	R	A	U	H	8
L	I	R	G	■	L	I	A	■	D	■	C	7
E	T	U	E	M	E	■	T	U	E	M	E	6
■	S	E	L	A	H	N	I	■	C	A	L	5
L	U	N	■	T	T	O	C	S	■	N	A	4
E	G	N	A	■	R	I	■	E	P	A	C	3
I	U	O	■	S	E	V	A	U	O	Z	■	2
M	A	H	A	R	B	A	D	E	T	O	C	1
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	